



Faits saillants
Séance extraordinaire du conseil des commissaires
2016-06-08

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Comité – prix anormalement bas

CC-160608-MR-0121

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160525-MR-0116 approuvant la composition du comité de révision mis sur pied pour étudier la soumission anormalement basse relativement au projet d'asphaltage et de rénovation des toilettes et de la façade à l'école primaire Saint-Vincent (Centre Saint-Jacques);

ATTENDU QUE les membres dudit comité ont étudié le prix anormalement bas de la soumission et ont présenté leurs conclusions selon lesquelles le prix de la soumission est anormalement bas;

ATTENDU QUE, le 1^{er} juin 2016, l'entrepreneur a été informé des conclusions du comité de révision selon lesquelles le prix de sa soumission est anormalement bas et a été informé de son droit de présenter ses commentaires par écrit au responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, et ce, dans les 10 jours suivant la réception de la lettre confirmant les conclusions du comité;

ATTENDU QUE, le 1^{er} juin 2016, l'entrepreneur a consenti, par écrit, à ce que les conclusions du comité de révision soient présentées au conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du comité de révision et du RORC, le conseil des commissaires de la commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le rejet de la soumission anormalement basse de **Groupe Impero inc.**, pour le projet d'asphaltage et de rénovation des toilettes et de la façade à l'école primaire Saint-Vincent (Centre Saint-Jacques);

ET QUE, conformément à l'alinéa 18.9 de la section IV.1 du chapitre II du Règlement sur les travaux de construction des organismes publics, le responsable de l'observation des règles contractuelles informe le Conseil du trésor de la soumission rejetée.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – École primaire Saint-Vincent

CC-160608-MR-0122

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-151104-MR-0028 approuvant l'engagement d'architectes et d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis des projets d'investissement 2015-2016 et que, sur réception des plans et devis, la commission scolaire procède à un appel d'offres public pour le choix des entrepreneurs;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour l'asphaltage et pour la rénovation des toilettes et de la façade de l'école primaire Saint-Vincent (Centre Saint-Jacques) a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 13 mai 2016;

ATTENDU QUE le professionnel du projet a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160608-MR-0121 approuvant le rejet de la soumission anormalement basse présentée par le plus bas soumissionnaire, Groupe Impero inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat d'asphaltage et de rénovation des toilettes et de la façade de l'école primaire Saint-Vincent (Centre Saint-Jacques) à **Construction Michel Laurence Itée**, au coût total de 1 332 000,00 \$, avant les taxes (1 531 467,00 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général par intérim ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Engagement – Directions adjointes d'école

École primaire McCaig

CC-160608-HR-0123

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160427-HR-0084 approuvant l'affectation des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe à l'école primaire McCaig est actuellement vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché du 10 mai 2016 au 24 mai 2016 et qu'un processus de sélection a été effectué le 3 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage **Mélissa Rioux** à titre de directrice adjointe à l'école primaire McCaig à compter du 1^{er} juillet 2016;

ET QUE la modification suivante soit apportée à la résolution susmentionnée :

ÉCOLE	DIRECTION	DIRECTION ADJOINTE
École primaire McCaig		Mélissa Rioux

Adopté à l'unanimité

École secondaire Rosemère

CC-160608-HR-0124

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160427-HR-0084 approuvant l'affectation des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe à l'école secondaire Rosemère est actuellement vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché du 10 mai 2016 au 24 mai 2016 et qu'un processus de sélection a été effectué le 3 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage **Sylvie Hamelin** à titre de directrice adjointe à l'école secondaire Rosemère, à compter d'une date qui reste à déterminer;

ET QUE la modification suivante soit apportée à la résolution susmentionnée :

ÉCOLE	DIRECTION	DIRECTION ADJOINTE
École secondaire Rosemère		Sylvie Hamelin

Adopté à l'unanimité